

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 02/03/2023



ID : 001-200070118-20230228-DEL\_23\_02\_28\_06-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 février 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés : 5

Absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 février 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Marianne MORSLI, M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

#### **N°2023/02/28/06– Cession du lot n°2 du lotissement Extension du Parc Actival, de la parcelle ZV n°251 en zone Agricole et des parcelles ZV n°155, n°153, n°252, n°262 situés sur la commune de Saint-Didier sur Chalaronne**

VU les projets d'aménagement de l'Extension du Parc Actival déposés le 24 décembre 2020 et le 11 février 2022,

VU l'arrêté de la commune de Saint-Didier sur Chalaronne et l'arrêté rectificatif en date du 23 mars 2021 accordant le permis d'aménager rectificatif de l'Extension du Parc Actival pour la création d'un lotissement de 4 lots maximum (découpage à la demande) à vocation de parc d'entreprises pour activités artisanales, industrielles ou de bureaux.

VU la délibération n°2021/12/14/06 du 14 décembre 2021 approuvant le projet modificatif d'aménagement de l'Extension du Parc Actival avec la création de deux lots et la suppression d'une partie de la voie interne,

VU la délibération n°2022/01/25/19 du 25 janvier 2022 autorisant la signature et le dépôt du permis d'aménager de l'Extension du Parc Actival, considérant que la modification du projet avec la suppression d'une partie de la voie interne implique de déposer un nouveau permis d'aménager,

VU la délibération n°2022/01/25/20 du 25 janvier 2022 fixant le prix de vente du lot n°1 à 31 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé et du lot n°2 à 29 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé de l'Extension du Parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne et du terrain en zone Agricole à 0.25 € HT/m<sup>2</sup>, qui a été rattaché aux lots n°1 et n°2 dans la mesure où il n'y avait pas d'intérêt à conserver ce terrain enclavé,

VU l'arrêté de la commune de Saint-Didier sur Chalaronne en date du 11 mai 2022 accordant le permis d'aménager de l'Extension du Parc Actival pour l'aménagement d'un parc d'entreprises composé de deux lots,

VU l'arrêté de la commune de Saint-Didier sur Chalaronne accordant l'autorisation d'engager les travaux sur la partie du Chemin en Bussière en date du 20 septembre 2022,

VU les avis du Service France Domaine en date du 15 décembre 2022,

VU l'arrêté de la commune de Saint-Didier sur Chalaronne d'autorisation de vente des lots avec différé des travaux de finition en date du 19 décembre 2022,

VU la délibération n°2023/01/31/25 du 31 janvier 2023 fixant le prix de vente des parcelles cadastrées ZV n°155 (3 701 m<sup>2</sup>), ZV n°252 (425 m<sup>2</sup>), ZV n°153 (694 m<sup>2</sup>) et une partie de la parcelle ZV n°179 (145 m<sup>2</sup> environ) à 29 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé,

VU la délibération n°2023/02/28/04 du 28 février 2023 nommant "Impasse des Métaux" la voie interne créée dans le cadre de l'aménagement de l'Extension du Parc Actival,

VU le courrier d'engagement du 31 janvier 2023 de Monsieur Didier AULAGNIER représentant la SCI GABELI pour l'acquisition :

- **du lot n°2** de l'Extension du Parc Actival d'une superficie de 5 243 m<sup>2</sup> au prix de 29 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé, représentant un prix de vente de **152 047 € HT soit 182 456,40 € TTC**
- **de la parcelle cadastrée ZV n°251** en zone Agricole, d'une superficie de 56 m<sup>2</sup> au prix de 0.25 € HT/m<sup>2</sup> soit un prix de vente de **14 € HT soit 16.80 € TTC.**
- **des parcelles cadastrées ZV n°155** (3 701 m<sup>2</sup>), **ZV n°153** (694 m<sup>2</sup>), **ZV n°252** (425 m<sup>2</sup>) et la **ZV n°262** (140 m<sup>2</sup>) issue de la ZV n°179, d'une superficie totale de 4 960 m<sup>2</sup> au prix de 29 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé pour un prix de vente de **143 840 € HT soit 172 608 € TTC.**

Il est précisé que les travaux de viabilisation consistant à raccorder le tènement composé des parcelles cadastrées ZV n°155, n°153, n°252, n°262, aux différents réseaux d'eaux, d'assainissement, d'électricité, de gaz et de téléphone et fibre optique, ainsi que la création d'un accès (emplacement à définir lors de l'élaboration du permis d'aménager) seront réalisés lors de l'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival.

Le planning prévisionnel prévoit une date de démarrage au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Cette clause sera mentionnée à l'acte de vente.

Le montant total de ces acquisitions foncières au profit de la SCI GABELI s'élève à **295 901 € HT soit 355 081.20 € TTC.**

VU l'avis favorable de la commission Economie et Voirie du 15 février 2023,

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur la cession du lot n°2, des parcelles cadastrées ZVn°251, n°155, n°153, n°252, et n°262 d'une contenance cadastrale globale de 10 259 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE** de vendre à la SCI GABELI :

- le lot n°2 (5 243 m<sup>2</sup>) de l'Extension du Parc Actival au prix de 29 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé, situé 45, Impasse des Métaux à Saint-Didier sur Chalaronne,
- la parcelle cadastrée ZV n°251 (56 m<sup>2</sup>) en zone Agricole à 0.25 € HT/m<sup>2</sup>,
- les parcelles cadastrées ZV n°155 (3 701 m<sup>2</sup>), ZV n°153 (694 m<sup>2</sup>), ZV n°252 (425 m<sup>2</sup>) et la ZV n°262 (140 m<sup>2</sup>) issue de la ZV n°179, d'une superficie totale de 4 960 m<sup>2</sup> au prix de 29 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé

pour une contenance globale de 10 259 m<sup>2</sup> représentant un prix total de **295 901 € HT soit 355 081.20 € TTC.**

**DIT** que la viabilisation des parcelles cadastrées ZV n°155, n°153, n°252, n°262 avec la création d'un accès seront réalisées lors de l'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne dont les travaux sont envisagés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 28 février 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Et de la notification le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX